



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/44

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de travaux d'aménagement de chemins actuellement en terre avec la réalisation d'un enduit bicouche et réfection en enrobés sur le Chemin des Moutons et le Chemin du Chêne Conti à Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 50.899,00 € HT soit 61.078,80 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80% du montant HT des travaux au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

ARTICLE 1 De solliciter le Département du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% de 50.899,00 € HT du montant total de travaux d'aménagement de chemins actuellement en terre avec la réalisation d'un enduit bicouche et réfection en enrobés sur le Chemin des Moutons et le Chemin du Chêne Conti, soit une aide maximale de 40.719,20 €.

ARTICLE 2 De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Département du Val d'Oise.

ARTICLE 3 Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

ARTICLE 5 Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

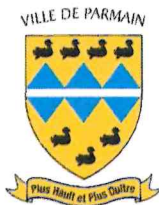
Fait à PARMAIN, le 16 juillet 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Parmain souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le **Chemin des Moutons et le Chemin du Chêne Conti**.

Les chemins, actuellement en terres, feront l'objet de travaux d'aménagement afin d'améliorer leur praticabilité et les conditions de circulation, leur durabilité et la sécurité des usagers.

Cela consistera en :

- Mise en œuvre d'un revêtement en enrobé sur la partie montante du chemin des Moutons.
- Mise en œuvre d'un enduit bitumé sur les parties planes du chemin des Moutons et du chemin de Chêne Conti.

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux de voirie envisagés pour l'année 2026 :

Fournisseurs - N° devis	TRAVAUX	MONTANT HT
DUBRAC – 20260029	Réalisation enduit bicouche et réfection en enrobés	50.899,00 €
TOTAL TRAVAUX		50.899,00 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 40.719,20 €, soit 80% de 50.899,00 € HT au titre de l'appel à projets « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville.parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de travaux de voirie sur le domaine public communal, la ville de Parmain effectue pour l'année 2026 les travaux suivants :

CHEMIN DES MOUTONS / CHEMIN DU CHÊNE CONTI :

Travaux d'aménagement de chemins actuellement en terre avec la réalisation d'un enduit bicouche et réfection en enrobés

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » auprès du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,

**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR

techniques@ville-parmain.fr



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Réalisation

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Travaux d'aménagement de chemins actuellement en terre avec la réalisation d'un enduit bicouche et réfection en enrobés	Chemin des Moutons et Chemin du Chêne Conti	50.899,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR

Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux de voirie sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivant :

2026				
Mois	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Travaux				
Travaux d'aménagement voirie Chemin des Moutons et Chemin du Chêne Conti				

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville.parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR



Parmain, le 16 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

TRAVAUX DE VOIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Montant des travaux HT	Subventions		Montant HT à la charge de la ville
DÉPARTEMENT VAL D'OISE	50 899,00 €	80%	40 719,20 €	10 179,80 €

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



● 34-36, rue du Maréchal Lyautey
■ 93 200 Saint-Denis
▲ Tél. : 01 49 71 10 90
◆ Fax : 01 48 26 83 53
■ client@dubrac.com

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR



MAIRIE DE PARMAIN

Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

M. PLUQUET

SAINT-DENIS le 08/01/2026

Chantier N° O20402

Client N° : CO1310

Conducteur : OUSMANE FADE DJONOUA

DEVIS N°20260029

(Selon détail ci-joint)

Réalisation d'un enduit bicouche et réfection en enrobé y/c apport complémentaire de GNT

Chemin aux moutons / Chemin du chêne conti

TOTAL BORDEREAU HT	55 325,00 €
MONTANT RABAIS PAR TRANCHE 8%	- 4 426,00 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	50 899,00 €
T.V.A. 20,00 %	10 179,80 €
TOTAL TTC	61 078,80 €

DEVIS N°20260029 du 08/01/2026

Réalisation d'un enduit bicouche et réfection en enrobé y/c apport complémentaire de GNT

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Réalisation d'un enduit bicouche et réfection d'une partie du chemin en enrobé noir				55 325,00
1	Installation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
3	Signalisation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
6	"Confection d'un constat d'huissier "	FFT	1,000	450,00 €	450,00
38	210,3 Grave naturelle 0/20 ou béton concassé	M3	315,000	45,00 €	14 175,00
33	Réalisation d'un enduit bicouche	M2	1870,000	4,00 €	7 480,00
45	Emulsion de bitume	Kg	1440,000	0,50 €	720,00
22.1	Réalisation de chaussée en enrobé noir LE METRE CARRE : M2	M2	720,000	45,00 €	32 400,00
Total H.T. Brut					55 325,00

Légende

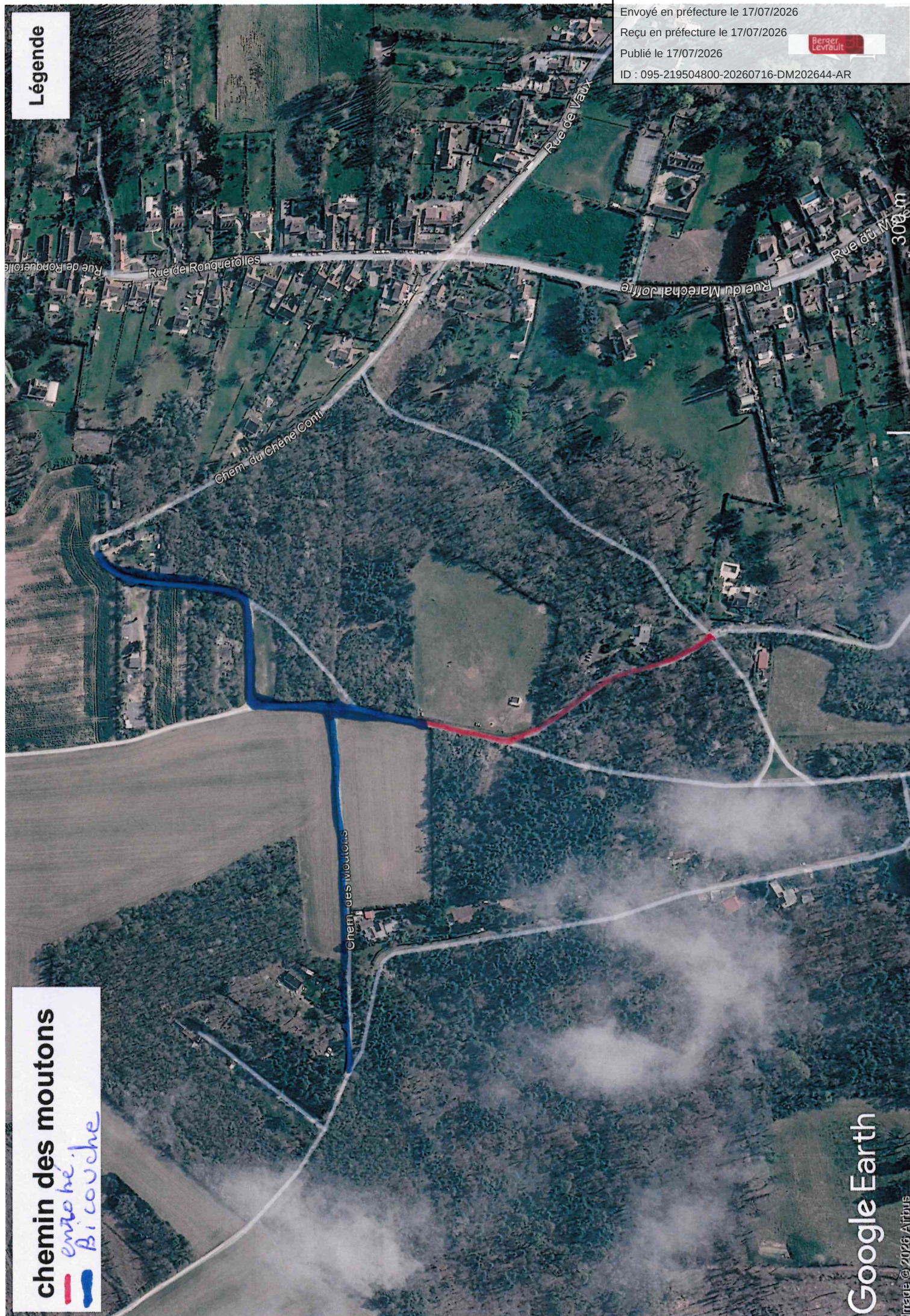
chemin des moutons
envoie
Bicoche

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR

Berger
Levisault

Google Earth

Image © 2026 Airbus



chemin des moutons

partis en bicouche

Légende

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

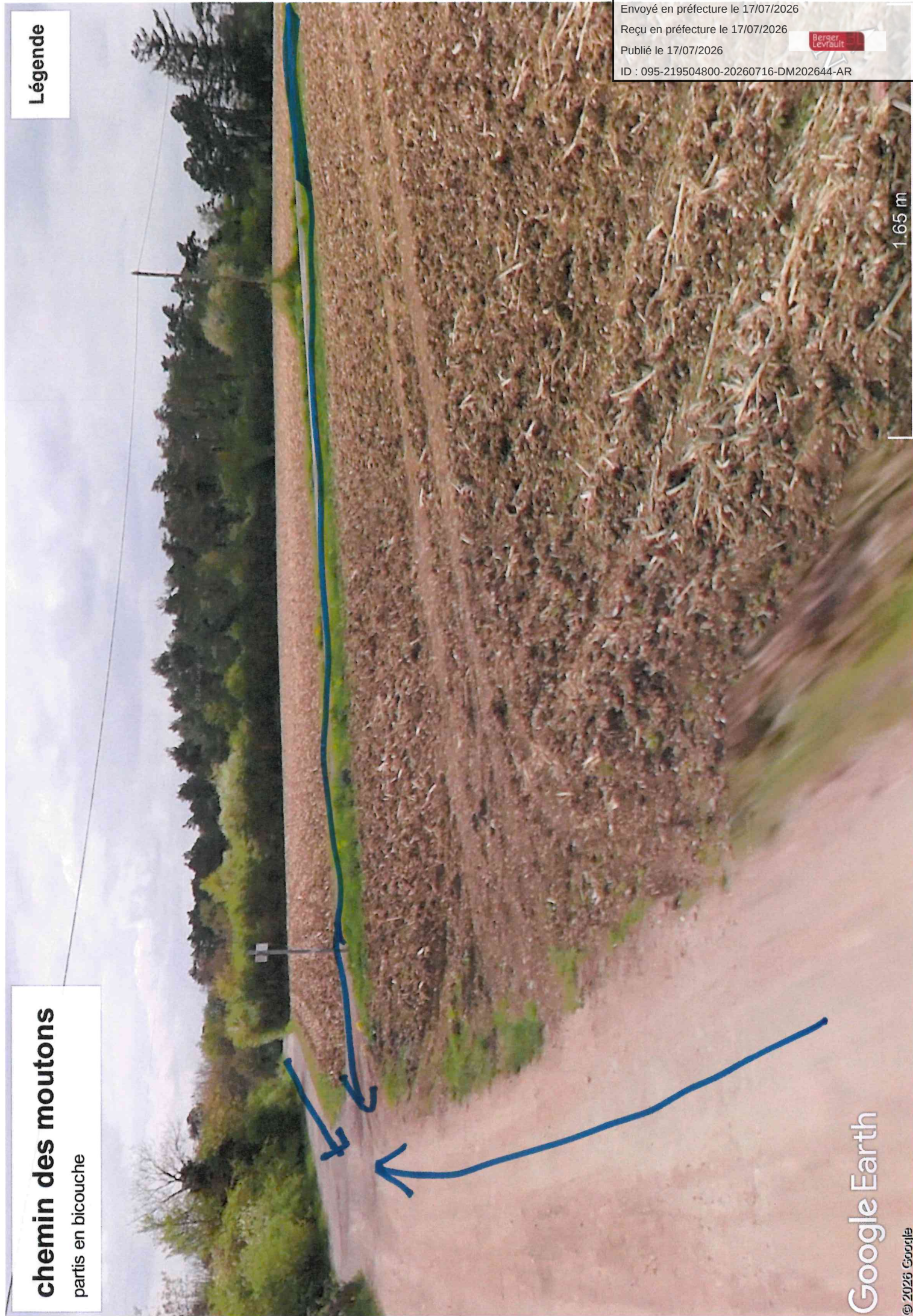
ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR

Berser
Levraut

Google Earth

© 2026 Google

1.65 m



chemin du chêne conti

partie en bicouche

Légende



Google Earth

© 2026 Google

1.45 m

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR

Berger
Levrault

chemin des moutons

partie en enrobé

Légende

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260716-DM202644-AR

Berger
Levisault

Google Earth

© 2026 Google

1.55 m